

Communiqué de presse  
Paris, le jeudi 23 avril 2020

## **La reprise progressive de l'activité sur le chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris sera amorcée le lundi 27 avril 2020**

Le général d'armée Jean-Louis Georgelin, président de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, a pris la décision d'enclencher la reprise progressive de l'activité du chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris le lundi 27 avril 2020.

Cette décision a été prise après instruction approfondie des conditions de reprise avec le coordonnateur sécurité et protection de la santé (CSPS) du chantier, les préventeurs, la maîtrise d'œuvre, les entreprises concernées, et à partir des préconisations de sécurité sanitaire élaborées par le gouvernement en concertation avec la profession du bâtiment (guide édité par l'OPPBTB).

*« La sécurité sanitaire des compagnons et de tous les acteurs qui travaillent sur le chantier a toujours été au cœur de mes préoccupations. C'est la règle d'or dans la conduite de ce chantier et, dans le cadre de la reprise progressive de l'activité à partir de lundi, j'ai veillé à ce que les mesures et procédures adaptées soient mises en œuvre afin de garantir le respect des gestes barrières et le maintien de la distanciation sociale »* a souligné le général Georgelin.

Ainsi, outre l'approvisionnement de masques, l'installation de distributeurs de gel hydroalcoolique grâce à un don du groupe LVMH, des solutions d'hébergement des compagnons et de livraison des repas - grâce à l'appui de la Fondation du patrimoine et à un mécénat de Sodexo - ont été trouvées et permettent de garantir la protection globale des compagnons et des différents intervenants.

Des mesures de protection sont mises en œuvre dans le cadre des installations collectives de chantier (accès à la base vie, vestiaires, douches, réfectoires) et des postes de travail.

Ces dispositions sont décrites dans le plan général de coordination du chantier (PGC) élaboré par le CSPS, sous la responsabilité de l'établissement public, modifié afin d'intégrer les mesures de prévention et les règles et consignes sanitaires dans ce contexte de pandémie de coronavirus COVID-19.

**Établissement public  
chargé de la conservation  
et de la restauration  
de la cathédrale  
Notre-Dame de Paris**

Une réunion du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT) se tiendra lundi après-midi en présence des organismes de contrôle (inspection du travail et caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France).

La reprise progressive de l'activité à partir du 27 avril se déroulera en trois étapes avec une montée en puissance des effectifs tout au long du mois de mai :

- **1e étape** - remise en fonctionnement de la base vie du chantier.
- **2e étape** – reprise et achèvement des travaux, en cours à la mi-mars, relatifs aux nouvelles installations de décontamination (nouveaux vestiaires, sas et douches pour les passages zone propre/zone plomb), et des ultimes actions, dans et autour de la cathédrale, préalables à la dépose de l'échafaudage sinistré.
- **3e étape** - reprise des travaux complexes de sécurisation : dépose de l'échafaudage sinistré, déblaiement de l'extrados des voûtes, montage de l'échafaudage pour la dépose du grand orgue.

**Contact presse**

Jérémy Patrier-Leitus  
Directeur de la communication  
06 51 51 68 87 – [jeremie.patrier-leitus@rndp.fr](mailto:jeremie.patrier-leitus@rndp.fr)